

# S O U J U R I R

de nouvelles perspectives professionnelles

**Vous voulez évoluer, bouger, changer ?  
Votre expérience mérite d'être valorisée ?  
Envie de concilier vie professionnelle et familiale ?  
Vous envisagez une reconversion et pourquoi pas  
monter votre propre entreprise ?  
Vous êtes à la recherche d'un nouvel emploi ?**

**Faites votre  
bilan de compétences  
avec**



**SEMAPHORES**  
GROUPE ALPHA

Le bilan de compétences est la prestation dédiée  
pour répondre à vos interrogations.

## Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Choisir de faire un bilan de compétences c'est vous offrir le temps de définir un nouveau projet professionnel.

Par une méthode pédagogique et en conformité avec le cadre légal selon les articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail, la démarche du bilan de compétences consiste à :

- Repérer et évaluer vos compétences, savoirs et aptitudes liés au travail, à votre formation et à votre vie sociale.
- Recueillir et mettre en forme les éléments permettant d'élaborer un projet professionnel ou personnel.
- Vous donner les clés pour gérer au mieux vos ressources personnelles et organiser vos priorités professionnelles.
- Vous donner les moyens d'utiliser efficacement vos atouts pour des choix de carrière réfléchis.

Il est réalisé avec l'aide d'un consultant expérimenté, issu de formation supérieure en gestion des ressources humaines et/ou psychologie du travail, qui :

- Structure la démarche à l'aide d'une méthodologie appropriée.
- Mène l'ensemble des entretiens de face à face.
- Propose et restitue si nécessaire des tests.
- Vous accompagne tout au long de la réflexion en vous aidant à analyser et à établir des priorités dans vos objectifs.
- Assure le suivi de votre projet 6 mois après la fin de la prestation.

Vous serez guidé par votre consultant tout au long de la démarche qui s'articule entre des moments de travail à partir de supports d'auto-investigation et des entretiens individuels.



**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée  
au titre des catégories d'actions suivantes :  
**ACTIONS DE FORMATION**  
**BILANS DE COMPÉTENCES**

**ecovadis**  
Business Sustainability Ratings

### À qui s'adresse-t-il ?

Le bilan de compétences s'adresse à tous, quel que soit votre statut (*salarié, chef d'entreprise, fonctionnaire ou demandeur d'emploi, etc.*).

### Quelle durée ?

- **24 heures** : comptez en moyenne 6 à 8 entretiens de 2 heures en face à face et 8 heures de travail personnel et de recherches documentaires guidées par votre consultant.
- Sur une période de **2 à 3 mois**.
- Un suivi est assuré **jusqu'à 6 mois** après la fin du bilan.

### Quand le réaliser ?

Sur ou hors temps de travail.

Pour vous permettre de réaliser votre bilan de compétences, nos bureaux sont ouverts du **lundi au vendredi de 9h à 18h** (*possibilité d'être reçu en dehors de ces horaires*).

### Quels outils ?

- Des supports d'aide à la réflexion.
- Un inventaire de personnalité, d'intérêts et des tests d'aptitudes peuvent éventuellement être utilisés en fonction du projet.
- Des rencontres avec des professionnels et un soutien pour la réalisation d'enquêtes terrain.
- Et votre plateforme en ligne accessible 24h/24.

# Déroulement du bilan de compétences

Le bilan de compétences comprend 3 phases incontournables :

1

## PHASE PRÉLIMINAIRE

Pour comprendre et clarifier votre demande, poser les objectifs de travail et vous présenter la méthodologie qui sera appliquée.

2

## PHASE D'INVESTIGATION

Pour identifier vos compétences, aptitudes, connaissances générales, motivations et définir ainsi votre projet professionnel.

3

## PHASE DE CONCLUSION

Finaliser votre projet ainsi que le plan d'actions nécessaire à sa mise en œuvre.

Remise d'une synthèse de votre bilan de compétences.

Votre consultant procède à une adaptation du déroulement, de la méthodologie, des outils, de la démarche et du nombre d'entretiens individuels en fonction de vos besoins et de la nature de votre demande.

**À la fin de votre bilan de compétences, vous aurez :**

- Validé un (ou des) projet(s) réaliste(s) et réalisable(s) en cohérence avec votre profil, les opportunités d'emploi, vos contraintes personnelles, ...
- Défini un plan d'actions opérationnel pour mener à bien votre projet (exemples : actions de formation à mettre en place, argumentation personnalisée pour votre employeur, ...)



Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement concernant l'accessibilité de nos sites aux personnes à mobilité réduite, veuillez contacter notre Référent Handicap à l'adresse suivante :

[contact.handicap@semaphores.fr](mailto:contact.handicap@semaphores.fr)

## Un support digital complémentaire via notre plateforme en ligne !

- Des modules de tests et d'e-learning pour vous évaluer
- Des passerelles métiers
- Toute l'actualité emploi (salons, événements, etc.) pour rester connecté à la dynamique de votre marché
- Une interactivité avec votre Coach via des conseils avisés, un espace documentaire sécurisé, une messagerie intégrée
- L'adéquation de votre profil sur votre territoire
- Toutes les offres du marché pour postuler et gérer vos candidatures





## Financement de votre bilan

### ► Au titre du plan de développement des compétences :

L'employeur peut être à l'initiative de la démarche (vous devez toutefois être d'accord) et financer le bilan sur son plan de développement des compétences. Il s'agit le plus souvent d'une action concertée avec la DRH, pour envisager une mobilité interne par exemple.

### ► Au titre du CPF – Compte Personnel de Formation :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, que vous soyez salarié du secteur privé, fonctionnaire ou contractuel, vous pouvez réaliser un bilan de compétences financé par le CPF. Si vous souhaitez le réaliser sur votre temps de travail, une autorisation d'absence sera à demander à votre employeur. La demande de financement est à instruire directement sur le site :

[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

### ► L'autofinancement :

Si aucune des solutions de financement citées ci-dessus ne vous est accessible, vous pouvez financer votre bilan de compétences.

**Pour toute information tarifaire, veuillez nous contacter :**

[gestion.carrieres@semaphores.fr](mailto:gestion.carrieres@semaphores.fr) ou Tél. 01 40 15 56 12

## Éthique et déontologie

### ► Le volontariat :

Vous devez être volontaire et consentant lorsque la demande est à l'initiative de l'employeur.

### ► La confidentialité des échanges :

Le consultant qui mène les entretiens est tenu au secret professionnel. Les résultats du bilan ne sont communiqués qu'à vous seul et ne sont communicables à un tiers qu'avec votre accord.

Le document de synthèse est établi sous la responsabilité du prestataire et avec votre validation.

Les documents élaborés sont détruits après le bilan.



Sémaphores est un cabinet de conseil qui intervient depuis 1983 sur un champ très large d'expertises : transformation & restructuration, qualité & performance RH, management des talents, stratégies territoriales, audit et expertise comptable, ...



**35 000**  
personnes  
accompagnées  
depuis 2018



**300**  
consultants  
et experts



**2 000**  
clients



**200**  
Sites

## CONTACT

) 01 40 15 56 12

[gestion.carrieres@semaphores.fr](mailto:gestion.carrieres@semaphores.fr)

105 avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris

[www.semaphores.fr](http://www.semaphores.fr)